

Dossier N° C23297.00

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



EXPEDITION

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE JEUDI ONZE JANVIER

A LA REQUETE DE :

Madame XXXX

Ayant pour avocat constitué Maître Maud TRESPEUCH de la SELARL
LESPRIT-TRESPEUCH, avocats au barreau de l'Ariège

AGISSANT EN VERTU DE

Un jugement rendu par le Juge des Affaires Familiales près le Tribunal Judiciaire de FOIX
en date du 22/08/2023

*Je, Pierre CASTELA, Commissaire de Justice Associé, membre de la Société Civile
Professionnelle Françoise LOUBATIERES - Pierre CASTELA, titulaire d'un office de
Commissaire de Justice à la résidence de MIREPOIX (Ariège), 12 Rue Porte d'Amont,
soussigné*

Certifie m'être rendu ce jour, à 14 heures 00 commune de QUIE (09400), Rue du Poux
afin de procéder à la description entière et détaillée du bien immobilier qui y est situé, en
présence de Monsieur X en qualité de diagnostiqueur immobilier de la société EO DIAG
appartenant à :

PROPRIETAIRES

Monsieur XXX

Et Madame XX

DESIGNATION :

Le bien immobilier dont s'agit figure à la matrice cadastrale de la Commune de
(QUIE (09400) Rue du Poux ainsi qu'il suit

PROPRIETE BATIE

SECTION	NUMERO	LIEUDIT
A	597	QUIE LE VILLAGE

DESCRIPTION :

Le bien immobilier dont s'agit figure à la matrice cadastrale de la Commune de (Ariège) ainsi qu'il suit :

PROPRIETE BATIE :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT
A	597	QUIE LE VILLAGE



Il s'agit d'une grange en cours d'aménagement d'une superficie habitable d'environ 73,70 M² et d'une remise ou garage d'environ 31 M².

Cette bâtisse a été érigée avant la fin du XX^{ème} siècle. Ce bien est relié au réseau électrique, au réseau de gaz de ville et d'adduction d'eau de ville.

La production d'eau chaude est assurée par une chaudière à gaz, située au rez-de-chaussée.

Ce bien est actuellement vide de tout occupants.



I - REZ-DE-CHAUSSEE :



On accède à cette pièce, en cours d'aménagement, depuis, l'extérieur, par un encadrement de porte sans porte.

Le sol est brut, les murs sont en pierres. Le plafond est constitué par la sous-face du plancher de l'étage.

Cette pièce est éclairée, côté rue, par une fenêtre sur châssis fixe en verre granité et côté cour, par un encadrement de fenêtre fermé par une plaque en plastique.

En rentrant sur la gauche, se trouve un escalier en brique et béton, donnant l'accès au premier étage.

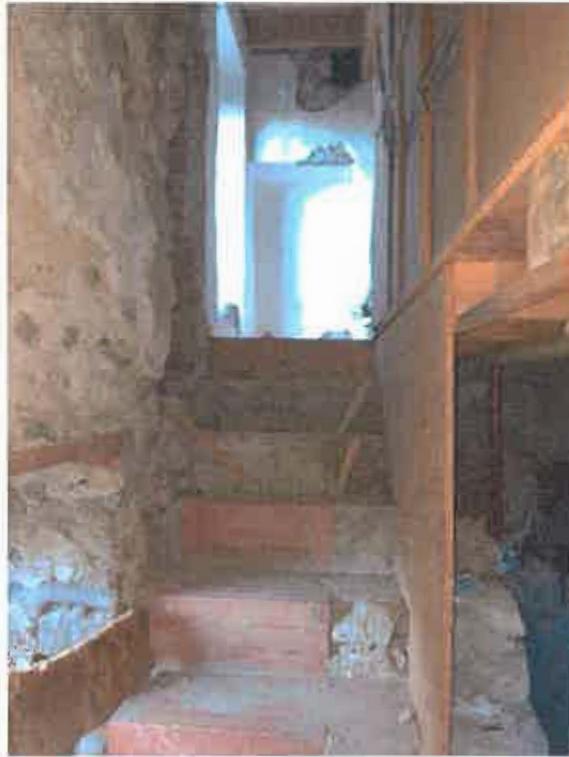
Derrière l'escalier, se trouve une porte en PVC, vitrée en partie centrale, permettant d'accéder au jardin.

Cette pièce est équipée d'appareillages électriques, d'une cuvette de toilette avec réservoir bac dorsal et d'une chaudière à gaz.









II - PREMIER ETAGE :

On accède à l'étage par une cage d'escalier maçonnée en état brut.

Dans la cage d'escalier, se trouve un encadrement de fenêtre, sans fenêtre.

Cette pièce d'une superficie d'environ 28,30 M² est en cours d'aménagement.

Le sol est en parquet flottant. Les murs sont peints sur deux faces et en lames de bois sur deux faces. Le plafond est constitué par la sous-face du plancher de l'étage.

Cette pièce est éclairée, côté cour par, une fenêtre à double battant sur châssis PVC, double vitrage et côté rue par deux fenêtres, double battant sur châssis en PVC, double vitrage.

Cette pièce est équipée d'une cuisine avec plan de travail en bois, d'appareillages électriques, d'arrivée et d'évacuation d'eau et d'une cheminée







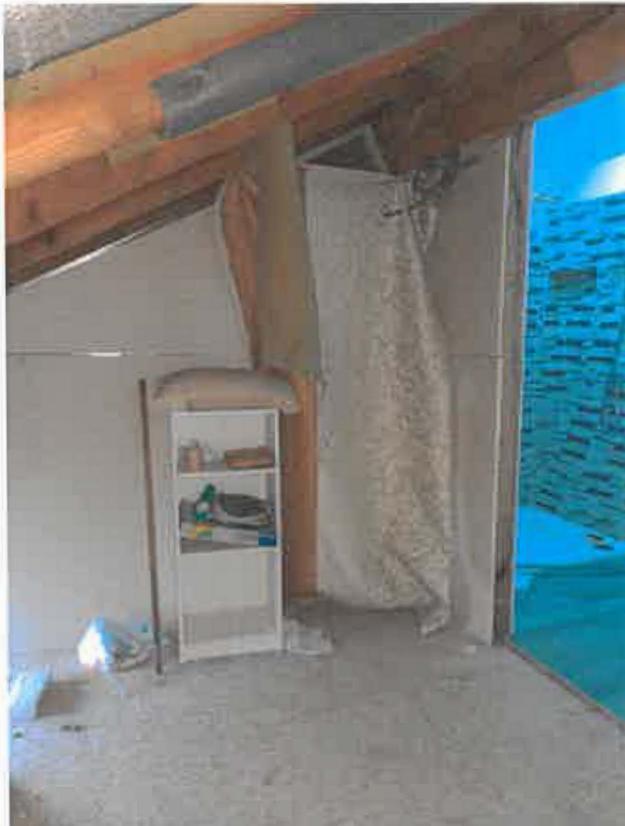
Un escalier en bois permet d'accéder au deuxième étage.



III – DEUXIEME ETAGE :

On accède à cet étage par un escalier en bois. Il y a un palier de dégagement .

Le deuxième étage sous combles, se décompose en une salle d'eau et deux chambres, le tout en cours d'aménagement.



III / A – SALLE D’EAU :

On accède à cette pièce par un encadrement sans portes.

La salle d’eau est équipée d’un sol en parquet flottant et carrelé côté douche. Les murs sont peints et carrelés côté douche. Le plafond est peint.



Cette pièce est équipée d’un WC et un lavabo mural.



III / B – CHAMBRE 1 :



Le sol est constitué par des plaques d'isorel. Les murs sont bruts. Le plafond est peint avec poutres apparentes.

Cette pièce est équipée d'appareillages électriques.

III / C – CHAMBRE 2 :



Le sol est constitué par des plaques d'isorel. Les murs sont peints. Le plafond est peint avec poutres apparentes.

Cette pièce est équipée d'appareillages électriques.

Cette pièce est équipée d'une fenêtre de toit et de deux fenêtres simple battant.





IV – REMISE OU GARAGE ET EXTERIEUR :

Les sols, murs et plafond sont bruts.





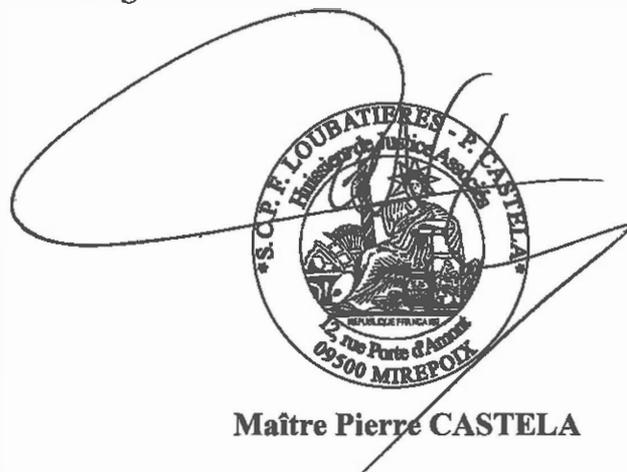


N'ayant plus rien à décrire, je me suis retiré et ai dressé le présent procès-verbal Descriptif, auquel j'ai annexé diverses photographies pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE

COUT : Comme indiqué à l'original.



Maître Pierre CASTELA

